

MOTION 3

Luxembourg, le 1 mars 2018

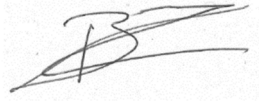
La Chambre des Députés,

- considérant l'offre insuffisante de logements sur le marché privé pour répondre à la demande ;
- considérant la forte différence entre les besoins en nouvelles unités de logement par an, chiffré à 7.500 – 8.000 par l'*Observatoire de l'habitat*, et la construction effective de nouvelles unités de logement dont le nombre s'élève approximativement à 3.500 unités par an;
- considérant l'augmentation annuelle moyenne des prix du logement qui s'élève environ à 4,5% ;
- considérant que les projets en cours et planifiés du *Fonds du Logement* et de la *SNHBM* ne sont pas suffisants pour combler le retard historique accumulé dans la construction de logements ;
- considérant que la construction de logements par les autorités communales est largement insuffisante pour satisfaire à la demande de logements à prix abordables ;
- considérant le besoin croissant en logements pour des personnes qui présentent des particularités d'accès au logement privé ;
- considérant les difficultés que rencontrent les petites et moyennes communes dans le préfinancement, la mise en œuvre et la gestion de projets de construction de logements publics ;
- considérant les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre d'une augmentation substantielle de la construction de logements publics tant au niveau national qu'au niveau communal ;

invite le Gouvernement

- à créer un nouvel acteur public dans le domaine du logement chargé
 - o de la mise en œuvre et la coordination d'une politique ambitieuse de construction de logements publics;

- du rassemblement et de la gestion de moyens financiers publics nécessaires pour répondre aux besoins en logements;
- du soutien aux autorités communales lors la mise en œuvre de leurs projets de construction de logements.



Marc Baum
Député



David Wagner
Député